

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 15 mai 2024 à 20h30 à la salle du Conseil municipal
Version décisionnelle

Présidence	Mme L.-R. Pry
Présent·e·s	Mmes G. Bernardo, C. Di Stasi, C. Rion Santoru, F. Vermeulen MM. V. Ackermann, C. Brülhart, F. Droz, E. Fillet, V. Läderach, T. Hunziker, D. Nicole, J. Rodriguez, E. Schmelzer, M. Zimmermann, M. Zwahlen
Excusé·e·s	F. Fogal
Assistent :	M. G. Marti, Maire M. J. Grand, Adjoint M. N. Nussbaum, Adjoint, M. P. Arter, Secrétaire général

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance 24 avril 2024
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Maire
- 4) Communications des Présidentes et des Présidents de Commissions
- 5) Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
- 6) Approbation des comptes 2023 — vote de délibérations
 - a) Commune de Puplinge
 - b) Fondation de la commune de Puplinge pour le logement
- 7) Drainages agricoles — vote de délibérations
 - a) Entretien de drainages au niveau de la Moutonnerie
 - b) Reconstruction de collecteur au chemin de Botteret
- 8) Servitude de passage à pied sur la parcelle 2008 (ex-douane de Cornière)
- 9) Election du Bureau du Conseil pour la période administrative du 1 juin 2024 au 31 mai 2025
- 10) Propositions individuelles et questions

Mme PRY, ci-après « Mme LA PRÉSIDENTE », ouvre la séance à 20h33 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, notamment au public. Elle excuse M. FOGAL.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

En raison du dépôt tardif du procès-verbal, l'approbation est repoussée à la prochaine séance du Conseil municipal.

2. Communications du Bureau

Repas du Conseil municipal

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que la date du repas du Conseil municipal a été fixée au jeudi 23 mai.

3. Communications du Maire

Eau chaude aux robinets des WC garçons de la salle de gym

Le choix de conserver de l'eau chaude a été fait. Cet élément fera l'objet de corrections lors des travaux d'agrandissement du groupe scolaire.

Tonte des giratoires

Lors de la séance du 24 avril, le Conseil municipal a demandé pourquoi les giratoires avaient été tondus si tôt dans la saison. Ayant obtenu comme réponse qu'ils étaient fauchés plusieurs fois par année, sans mention qu'il s'agissait de « prairie fleurie », il a demandé qu'un premier entretien soit réalisé au printemps.

Cette situation aura tout de même un point positif, celui d'avoir initié une réflexion sur la qualité des « prairies fleuries », qui sont pauvres en fleurs et mériteraient d'être mieux préparées pour la prochaine saison.

Installation école provisoire

M. MARTI communique que les travaux d'installation de l'école provisoire ont débuté lundi 13 mai.

Restaurant scolaire

M. NUSSBAUM informe que, pour respecter les règles en matière de marchés publics, la Commune a procédé à un appel d'offre concernant l'élaboration et la livraison des repas du restaurant scolaire. L'entreprise Compass SA, fournisseur actuel, est la seule à avoir répondu à l'appel d'offre et verra donc son mandat reconduit. Pour information, le prix proposé est le même que celui facturé ce jour. Aucune augmentation n'a été appliquée.

IEPA

M. MARTI indique que le jeudi 16 mai, les personnes domiciliées sur la commune de Puplinge et qui ont confirmé leur intérêt pour un appartement d'un IEPA de la Fondation de la commune de Puplinge pourront participer à une séance d'information.

Réduction d'impôt

M. NUSSBAUM déclare que lors de sa séance du 2 mai 2024, le Grand Conseil a décidé, à l'inverse de la recommandation de l'Association des Communes Genevoises, de valider une

baisse d'impôt cantonal et communal de 8,7%. Ce sujet sera important à traiter cet automne.

4. Communications des Présidentes et Présidents de Commissions

- Ad hoc Campagne Bran

Mme la PRÉSIDENTE indique ne pas avoir de nouvelles.

- Ad hoc Place rose

M. DROZ indique que la commission s'est réunie le 7 mai dernier. La commission a décidé d'aller de l'avant sur la partie des aménagements de la place rose en cherchant des bureaux pour réaliser et travailler sur les frais de réalisation. La commission est favorable à ce que la Commune ait de l'avant pour déposer une demande d'autorisation. Une nouvelle séance se tiendra au début de l'automne.

- Aménagement – Mobilité – Travaux

Mme DI STASI informe que la dernière séance du 22 avril dernier était ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. Parmi les invités, le bureau Planair a présenté un avant-projet d'installations techniques liées à la rénovation de l'école. Le bureau Burrus Nussbaumer a présenté un point sur l'avant-projet de la rénovation du groupe scolaire. Les deux présentations sont disponibles sur *CMnet*. La commission a décidé de tenir une séance spécifique technique le 28 mai prochain, à nouveau ouverte à l'ensemble du Conseil municipal. La commission a également parlé du report de la réflexion de la rue de Graman. Un point d'information sera donné le 28 mai prochain.

- Finances – Patrimoine – Économie locale

M. HUNZIKER s'exprimera sous le point 6.

- Environnement – Agriculture – Énergie – Durabilité – Sécurité

M. ZWAHLEN informe que la prochaine séance est agendée au 28 mai à 20h30.

- Cohésion sociale – Solidarité – Culture – Sport

Mme VERMEULEN rapporte que la commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil municipal. La prochaine séance est agendée au 21 mai.

- Solidarité internationale

M. FILLET déclare avoir reçu des nouvelles ce jour concernant des dossiers et demandes de subventions. La prochaine séance aura lieu début juin. Les membres recevront un courriel

incessamment pour déterminer la date exacte.

5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Mme LA PRÉSIDENTE passe ce point, aucune décision n'est à communiquer.

6. Approbation des comptes 2023 — vote de délibérations

a) Commune de Puplinge

Mme LA PRÉSIDENTE informe que les comptes de la Commune et de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement ont été présentés le 24 avril dernier. Le délai était de trois semaines pour communiquer les éventuelles remarques et questions au Secrétariat. M. HUNZIKER indique que M. NUSSBAUM a fait lecture du rapport de l'Exécutif lors du dernier Conseil municipal du 24 avril dernier. Il en ressort un résultat de 112,50 CHF, résultant de la différence entre les charges et les produits, qui se montent à neuf millions et demi de francs..

Mme LA PRÉSIDENTE donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2023 de la commune de Puplinge, dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 et procède au vote.

➤ À l'unanimité, soit 15 voix pour, la délibération est approuvée.

b) Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

M. HUNZINKER rappelle que M. MARTI a donné lecture du rapport du Conseil de Fondation lors du Conseil municipal du 24 avril dernier. Il en ressort un résultat positif de 303'072,11 CHF

M. HUNZINKER donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement.

Mme la PRÉSIDENTE procède au vote.

➤ À l'unanimité, soit 15 voix pour, la délibération est approuvée.

7. Drainages agricoles — vote de délibérations

a) Entretien de drainages au niveau de la Moutonnerie

Mme la PRÉSIDENTE rappelle que, comme annoncé lors de la séance du 24 avril, M. MARTI a déposé deux projets de délibération concernant l'entretien des drainages agricoles. Le premier concerne l'axe Hameau de Pesay/Seymaz en passant par la Moutonnerie. Le second est proche du chemin de Bottéret, en direction de la route de Jussy.

M. MARTI informe que l'ensemble des documents sont disponibles sur *CMnet*. Les deux délibérations sont proposées au Conseil municipal à la suite de la constatation d'inondation

de la Moutonnerie survenue à l'automne 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE lit la délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 50'000, - au Maire destiné à la remise en état du drain agricole principal se trouvant à la route des Brolliets et procède au vote.

➤ Par 15 voix pour soit à l'unanimité, la délibération est approuvée.

b) Reconstruction de collecteur au chemin de Botteret

M. SCHMELZER lit la délibération ouvrant un crédit d'investissement de CHF 53'000, -- au Maire destiné à la remise en état du drain principal se trouvant au niveau du Chemin de Bottéret et procède au vote.

➤ Par 15 voix pour, soit à l'unanimité, la délibération est approuvée.

8. Servitude de passage à pied sur la parcelle 2008 (ex-douane de Corniere)

M. MARTI indique avoir eu l'occasion d'évoquer le sujet en commission Aménagement – Mobilité – Travaux. L'objet n'ayant pas pu être inscrit à l'ordre du jour faute de temps, la commission n'a pas pu préavisier. Des discussions sont en cours depuis longtemps avec les représentant-e-s de la promotion qui vont acheter l'ancienne douane. Le chantier a été ouvert. Les trois bâtiments sont en cours de transformations et en cours de vente.

La Commune a la volonté de créer un chemin le long du Foron, sur la parcelle de la douane jusqu'en direction de Ville-la-Grand, en passant par la parcelle de Brand, dont la Commune deviendra entièrement propriétaire l'année prochaine. M. MARTI souhaite concrétiser le projet rapidement après le délai référendaire de deux mois. Les ventes des immeubles sont prévues pour cet automne.

Avant de céder la parole, Mme LA PRÉSIDENTE informe que la délibération portant sur la constitution d'une servitude doit être votée à la majorité qualifiée, soit à la moitié du nombre de personnes présentes plus un, conformément à l'art. 20 al. 2 LAC.

M. HUNZINKER donne lecture de la première délibération autorisant la constitution à titre onéreux d'une servitude de passage public à pied au profit de la Commune de Puplinge, sur la parcelle 2008, pour permettre la continuité du cheminement pédestre le long du Foron.

Mme LA PRÉSIDENTE procède au vote.

➤ Par 14 voix pour et 2 abstentions, la délibération est approuvée

M. SCHMELZER donne lecture de la délibération autorisant le Maire à acquérir la parcelle 2008, pour permettre la continuité du cheminement pédestre le long du Foron.

Mme LA PRÉSIDENTE procède au vote.

➤ Par 14 voix pour et 2 abstentions, la délibération est approuvée.

9. Election du Bureau du Conseil pour la période administrative du 1 juin 2024 au 31 mai 2025

Mme LA PRÉSIDENTE rappelle que, comme chaque année à la même période, le bureau du Conseil doit être renouvelé.

Mme LA PRÉSIDENTE propose la candidature de M. HUNZINKER à la Présidence du Conseil municipal.

➤ Par acclamation, M. HUNZINKER est élu en tant que Président.

Mme LA PRÉSIDENTE adresse ses félicitations au nouveau Président.

Mme LA PRÉSIDENTE propose la candidature de M. SCHMELZER à la vice-Présidence.

➤ Par acclamation, M. SCHMELZER est élu en tant que Vice-Président.

Mme LA PRÉSIDENTE poursuit avec l'élection du Secrétaire du Conseil municipal. Il est proposé que le Secrétaire général assume ce poste avec une voie consultative, comme le règlement le permet.

En l'absence d'opposition, Mme LA PRÉSIDENTE confirme la nomination de M. ARTER à la fonction de Secrétaire du Conseil municipal et le remercie pour sa collaboration.

➤ Par acclamation, M. ARTER est élu en tant que Secrétaire.

Mme LA PRÉSIDENTE conclut avec avec l'élection du Vice-Secrétaire du Bureau et ouvre les candidatures.

Au nom de Pimplinge bouge, Mme VERMEULEN propose la candidature de M. ACKERMANN.

➤ Par acclamation, M. ACKERMANN est élu à la Vice-Secrétaire.

10. Propositions individuelles et questions

Tour de la Commune

M. DROZ rappelle que le Conseil municipal a pris l'habitude de proposer après l'été un tour de la Commune pour partager les sujets d'investissements et de gros travaux. Il demande si un évènement équivalent est prévu.

Après discussion, la date du 14 septembre 2024 est retenue, avec un café-croissant à 9h00

et un départ à 9h30.

Manque d'informations concernant la fermeture du chemin de la Brenaz

À l'attention de la Mairie et de l'administration, M. NICOLE relève le manque d'informations, notamment pour la fermeture du chemin de la Brenaz. Les riverain-e-s pourraient au moins recevoir un courrier plutôt que d'apprendre les dates de travaux grâce à une petite affiche à l'entrée du chemin.

M. ARTER informe qu'une communication a été envoyée ce jour.

Réponse au courriel d'un habitant

M. LÄDERACH informe avoir été interpellé par un habitant concernant un courriel envoyé à l'adresse générique de la Commune, au sujet d'un problème de circulation de la route de Presinge. À ce jour, ce courriel n'a reçu ni accusé de réception ni réponse quelconque.

M. MARTI invite M. LÄDERACH à transmettre ce courriel à M. ARTER et lui-même. Une réponse sera écrite d'ici quelques jours.

Séance de commission Aménagement – Mobilité – Travaux

M. DROZ relève que l'agenda prévoit une séance de commission le 28 mai prochain, ainsi qu'une séance de réserve la semaine d'après. Il souhaite savoir si cette séance de réserve du 6 juin est toujours d'actualité.

M. MARTI croit savoir que cette séance n'est pas nécessaire et suggère de faire figurer les deux éléments à l'ordre du jour et de tout traiter le 28 mai pour éviter de doubler les séances.

Approbation du PV de la séance du Conseil municipal du 24 avril

M. LÄDERACH rebondit pour relever que la prochaine séance du Conseil municipal du 12 juin est une séance de réserve. Si cette séance saute, l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 24 avril est repoussée au mois de septembre.

M. ARTER indique que le PV est disponible en ligne. Les commissaires peuvent dès à présent communiquer leurs remarques afin de corriger la version.

M. ARTER confirme à Mme LA PRÉSIDENTE que les procès-verbaux sont toujours disponibles sur le site internet.

Déchetteries communales

M. ZWAHLEN demande s'il peut être requis de la Voirie de faire le tour des déchetteries communales et contrôler les portes. Certaines n'ont pas d'amortisseurs, générant du bruit.

M. GRAND prend acte.

Panneau de signalisation rue de Frémis

M. ACKERMANN souhaite savoir si le panneau de signalisation de chantier de la rue de Frémis avant l'entrée du garage sur le quartier du Courtil a été réparé.

M. MARTI n'a pas connaissance de cet élément. Il est de la responsabilité du chantier de l'entretenir. M. MARTI a rendez-vous avec l'architecte le lendemain et pourra l'en informer.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Mme LA PRÉSIDENTE clôt la séance à 21h41.

La Présidente
L.-Raquel PRY

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER

Puplinge, le 15 mai 2024